Les principales références de CDC Biodiversité

La fourchette des montants de nos prestations est comprise entre 5 k€ (pour des petites missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage) et 40 M€ (pour des prestations de mise en œuvre de mesures compensatoires sur le long terme).

Les références de CDC Biodiversité en tant qu'opérateur global de la compensation écologique

2018 à 2033 : Reboisement compensateur des Ecrennes (Les Ecrennes, 77)
Maître d'ouvrage : CDC Biodiversité
Création d'un boisement compensateur au titre du code forestier de 14,41 ha et gestion sur 15 ans. L'objectif est l'amélioration forestière du boisement. L'opération permet de compenser de façon mutualisée des défrichements générés par différents projets.
Projets compensés : STIF Tramway ligne 10. Grand Paris Aménagement : ZAC de la Pépinière.
Montant : 181 k€

2017 à 2037 : Reboisement compensateur de Coutençon (Coutençon, 77)
Maître d'ouvrage : CDC Biodiversité
Création d'un boisement compensateur au titre du code forestier de 14,32 ha et gestion sur 20 ans. L'objectif est l'amélioration forestière du boisement. L'opération permet de compenser de façon mutualisée des défrichements générés par différents projets.
Projets compensés : STIF Tramway lignes 4 et 9. Grand Paris Aménagement : ZAC de Rubelles, ZAC de la Pépinière
Montant : 130 k€

2017 - 2062 : Projet K17 Arc de Dierrey Maître d'Ouvrage : GRT Gaz
GRT Gaz a confié à CDC Biodiversité la prise en charge du suivi des mesures compensatoires de l'ensemble du projet pendant la durée de l'obligation.
Montant confidentiel

2017 – 2047 : Résidence séniors « Village d'Illac » Maître d'Ouvrage : SCCV Village d'Illac
Dans le cadre du projet de construction d'une résidence de services, située sur la commune de Saint-Jean-d'Illac (33), la SCCV Village d'Illac a confié à CDC Biodiversité la mise en œuvre de son programme de compensation d'une zone humide (de l'ordre de 3 000 m² sur 30 ans).

2017-2027 : Dépose de la ligne RTE Champvert – Henri Paul (58) Maître d'Ouvrage : RTE
RTE a confié à CDC Biodiversité la mise en œuvre des mesures compensatoires en faveur de la Cigogne blanche et du Faucon hobereau.

2016 - 2021 : Plan de Gestion des Espaces Naturels 2016-2030 – Maître d'Ouvrage : Grand Port Maritime de Guadeloupe
Le GPMG a confié à CDC Biodiversité une mission d'élaboration, de mise en œuvre et de suivis de la première phase quinquennale de son Plan de Gestion des Espaces Naturels 2016 - 2030.

2016 : Grand Paris Express Maître d'Ouvrage : Société du Grand Paris
La SGP a confié à CDC Biodiversité la recherche, conception et suivi de l'exécution des travaux pour la mise en œuvre des mesures compensatoires liées à la biodiversité dans le cadre du Grand Paris Express (hors ligne 15 sud, lignes 14 nord, 16 et 17 sud).
Marché à bons de commande

2015-2045 : Centre de Formation des Apprentis Maître d'Ouvrage : Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale d'Aquitaine
Dans le cadre du projet de réalisation du nouveau Centre de Formation des Apprentis, situé sur la commune de Bordeaux (33), la CMARA a confié à CDC Biodiversité la mise en œuvre de son programme de compensation d'une zone humide (de l'ordre de 5 000 m² sur 30 ans).

2015-2045 : Lotissement de Fargues-Saint-Hilaire Maître d'Ouvrage : NEXITY Foncier Conseil
Dans le cadre du projet de réalisation du lotissement « Les prairies de Bellegarde », situé sur la commune de Fargues-Saint-Hilaire (33), NEXITY a confié à CDC Biodiversité la mise en œuvre de son programme de compensation d'une zone humide (de l'ordre de 5 000 m² sur 30 ans).

2015-2024 : Contournement d'Orthez Maître d'Ouvrage : Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
Dans le cadre du projet de contournement routier d'Orthez (64), le Conseil Général a confié à CDC Biodiversité la mise en œuvre de son programme de compensation en faveur de la Barbastelle d'Europe (2.4 ha sur 10 ans).

2012-2017 : Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (Etampes, 91) Maître d'Ouvrage : SOCOGIM Ile-de-France (Groupe VINCI)
Dans le cadre de la réalisation d'un EHPAD à Etampes, SOCOGIM Ile-de-France doit compenser son impact sur une zone humide. SOCOGIM Ile-de-France a mandaté CDC Biodiversité pour la mise en œuvre de ses mesures compensatoires. La mission consiste à rechercher les terrains éligibles à la compensation (1.3 ha), les sécuriser, réaliser le plan de gestion puis le mettre en œuvre (travaux de restauration et d'entretien, suivi des indicateurs de gestion sur une période de 5 ans) et assurer le reporting auprès des services de l'Etat.
Montant : 100 k€

2011-2016 : Renforcement d'un poste électrique (33) Maître d'Ouvrage : RTE
Dans le cadre de l'extension d'emprise d'un poste 225000 / 63000 volts, RTE doit compenser son impact sur une zone humide. RTE a mandaté CDC Biodiversité pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ses mesures compensatoires, à savoir la sécurisation, la restauration et la gestion d'une zone humide de 2 ha pendant 5 ans. La mission consiste à rechercher les terrains éligibles à la compensation (recherche foncière, approche des propriétaires, diagnostic d'éligibilité des terrains -intérêt écologique, orientations de gestion et coût du programme d'actions, reporting auprès des services de l'Etat).

2008 à 2066 : Autoroute A65 (Langon, 33-Pau, 64)
2008-2010 - Maître d'ouvrage : GIE A65 (concepteur et constructeur)

2010-2066 - Maître d'ouvrage : A'liénor (concessionnaire)
Mise en œuvre des mesures compensatoires de l'A65 Langon-Pau.
Premier ouvrage autoroutier après le Grenelle de l'environnement, l'A65 s'est vue imposer des obligations de compensation écologique ambitieuses. Pour un montant forfaitaire, CDC Biodiversité prend à sa charge l'intégralité des obligations de gestion du concessionnaire en matière de mesures compensatoires. Il s'agit de sécuriser, de restaurer et de gérer sur une durée de 55 ans, 1372 ha de milieux naturels correspondant aux exigences écologiques des espèces impactées, et de les gérer pendant la durée de la concession. Ceci passe par une concertation locale approfondie et par la valorisation des compétences de nombreux partenaires locaux : collectivités locales, agriculteurs, opérateurs fonciers, associations, chasseurs, forestiers, naturalistes et scientifiques régionaux, etc.

2008 à 2038 : Cossure (St-Martin de Crau, 13)
Maître d'ouvrage : CDC Biodiversité
Réhabilitation écologique de 357 ha de steppe semi-aride méditerranéenne en plaine de la Crau, suivi scientifique et gestion sur 30 ans.
L'objectif est écologique et pastoral. L'engagement de CDC Biodiversité, propriétaire des terrains, est de maintenir leur vocation écologique au-delà des 30 ans.
Voir la plaquette « Opération Cossure : une action de restauration en Crau, un projet de territoire, une solution nature pour les aménageurs ».
Montant : 12.5 M€

Les références de CDC Biodiversité en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et d'études relatives à la compensation écologique

2016 : A75 2x3 voies Clermont-Ferrand est – Le Crest **Maître d'Ouvrage : APRR**

APRR a confié à CDC Biodiversité une mission d'opérateur de compensation écologique (recherche de terrains éligibles à la compensation d'un point de vue écologique et foncier, élaboration d'un pré-plan de gestion).

2015 : Z.A.C. Chemin du Phare (Mérignac 33) – AMO Définition des mesures compensatoires zones humides – complément au dossier de Demande d'Autorisation Unique - **Maître d'Ouvrage : France Littoral Développement**

Dans le cadre du projet de ZAC sur environ 5 ha, France Littoral Développement a confié à CDC Biodiversité la réalisation d'une mission d'identification foncière et écologique de la mesure de compensation zones humides (5 ha). CDC Biodiversité a participé à la rédaction du dossier de Demande d'Autorisation Unique (présentation de l'éligibilité de la mesure).

2015 : Arc de Dierrey – Analyse agricole (tassement des sols et malherbologie) **Maître d'Ouvrage : GRT Gaz**

Dans le cadre du projet Arc de Dierrey, canalisation d'une longueur de 300 km environ, entre Cuvilly (60) et Voisines (52), GRT Gaz a confié à CDC Biodiversité la réalisation d'une expertise des impacts du projet en Ile-de-France, sur les tassements des sols et la malherbologie.
Montant : 50 k€

2015 : Route Louise (Forêt de Fontainebleau, 77) **Maître d'Ouvrage : GRT Gaz**

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle canalisation de Gaz, GRT Gaz a réalisé la mise en place de protections spécifiques pour la faune et la flore. CDC Biodiversité a mis en place 300 mètres de clôtures de protection amphibien en interface directe avec le chantier, dans un secteur à enjeu avec contraintes techniques de réalisation. Un suivi spécifique pendant la phase chantier a été réalisé.
Montant : 8 k€

CDC Biodiversité a ensuite été mandaté par GRT Gaz pour réaliser le suivi sur 5 ans des mesures de réduction d'impact écologique du projet.
Montant : 15 k€

2015 : Zone d'activité de la Croix de l'Orme (Bruyères—le-Châtel, 91) Maître d'Ouvrage : Grand Paris Aménagement (ex AFTRP)

Dans le cadre de la création d'un ZAC de 16 ha sur la commune de Bruyères-le-Châtel, Grand Paris Aménagement, maître d'ouvrage délégué a missionné CDC Biodiversité pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration du dossier d'autorisation Police de l'Eau et dans la définition du scénario de compensation. Le projet a un impact sur 2,1 ha de zone humide pédologique. CDC Biodiversité a défini un projet de compensation visant à créer et à restaurer 2,3 ha de zones humides sur les emprises de la ZAC.
Montant : 12 k€

2015 : Zone d'activité des 3 noyers (Rubelles, 77) Maître d'Ouvrage : Grand Paris Aménagement (ex AFTRP)

Dans le cadre de la création d'un ZAC de 22 ha sur la commune de Rubelles, Grand Paris Aménagement maître d'ouvrage délégué au travers un groupement a missionné CDC Biodiversité pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration du dossier d'autorisation défrichement (2,7 ha) et dans la définition du scénario de compensation.
Montant : 5 k€

2015 : Zone d'activité de la Pépinière (Villepinte, 93) Maître d'Ouvrage : Grand Paris Aménagement (ex AFTRP)

Dans le cadre de la création d'un ZAC de 13,4 ha sur la commune de Villepinte, Grand Paris Aménagement, maître d'ouvrage délégué a missionné CDC Biodiversité pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration du dossier d'autorisation défrichement et dans la définition du scénario de compensation.
Montant : 3 K€

2014 : Zone d'Activité le Clousis 2 (Saint Jean de Mont, 44) Maître d'Ouvrage : ORYON

Le démarrage des travaux d'extension de la ZAC du Clousis, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Jean de Mont, est conditionné par la mise en œuvre de mesures compensatoires définies dans les dossiers de demande de dérogation ayant reçu l'avis favorable du CNPN. La SAEML ORYON, concessionnaire de l'aménagement de la ZAC du Clousis 2, est confrontée à des difficultés de libération foncière des parcelles de compensation. CDC Biodiversité accompagne ORYON en apportant son expertise méthodologique et foncière. S'appuyant sur son analyse préalable de la situation réglementaire du projet, CDC Biodiversité a proposé un plan d'action opérationnel permettant de lever les difficultés foncières tout en atteignant les objectifs écologiques proposés dans les dossiers de demande de dérogation.
Montant : 4 k€

2014 : Carrière de Lepuix (Territoire de Belfort, 90) Maître d'Ouvrage : Société des Carrières de l'Est (COLAS)

Dans le cadre du projet d'extension de la carrière sur la commune de Lepuix et l'élaboration du Dossier d'Autorisation Unique (DAU), SCE a missionné CDC Biodiversité pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. CDC Biodiversité a réalisé une expertise sur les études écologiques du DAU, élaboré le plan de gestion environnemental des parcelles de compensation (12 ha environ).
Montant : 40 k€

2014 : Reconstruction des barrages de la Meuse Maître d'Ouvrage : BAMEO

La société BAMEO, constituée de VINCI Concessions et de SHEMA (groupe EDF), a signé un Partenariat Public Privé avec Voies Navigables de France pour la reconstruction et l'équipement en passes à poissons de 24 barrages à aiguilles sur la Meuse. CDC Biodiversité accompagne BAMEO dans la définition et la mise en œuvre des mesures compensatoires. La dette écologique, de 50 hectares, est constituée essentiellement de boisements et de prairies humides, d'annexes hydrauliques et de cours d'eau, incluant des frayères

minérales et végétales. CDC Biodiversité élabore le programme de mesures compensatoires, évalue l'éligibilité des sites pressentis et la négociation avec les propriétaires et les exploitants agricoles.
Montant : 120 k€

2013 : Zone d'Activité de Lunel Maître d'Ouvrage : Territoire 34

Dans le cadre du projet de création de l'Ecoparc du Lunellois, Territoire 34 a confié à CDC Biodiversité une étude de faisabilité sur le programme compensatoire de cet aménagement, l'objectif étant de définir et d'évaluer l'ampleur des actions à réaliser en faveur des milieux ouverts méditerranéens et des garrigues.
Montant : 18 k€

2013 : Projet de parc éolien de la plaine de Villeneuve (Pioussay et Hanc, 79) Maître d'Ouvrage : ALSTOM WIND FRANCE

Dans le cadre de son projet de parc éolien, ALSTOM WIND FRANCE a mandaté CDC Biodiversité pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son programme de mesures compensatoires écologiques sur une cinquantaine d'ha en faveur de l'avifaune de plaine (en particulier l'Outarde Canepetière). La mission comprend une expertise technique des dossiers (étude d'impact, dossiers loi sur l'eau, défrichement, et « espèces protégées »), l'élaboration de scénarios de compensation, adaptés au contexte local, la réalisation d'un diagnostic d'éligibilité du site de compensation retenu.
Montant : 20 k€

2013-2017 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la compensation liée aux nouvelles lignes de tramway et de métro en Ile de France. Maître d'Ouvrage : Syndicat des Transports d'Ile-de-France

Le STIF a confié à CDC Biodiversité une mission d'accompagnement technique dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires liées aux projets dont le STIF est maître d'ouvrage.
La prestation comprend notamment des missions de conseil et d'expertise relatives à la compensation (relecture de dossiers réglementaires : études d'impact, dossier loi sur l'eau, dossier de dérogation de destruction d'espèces protégées…, relecture de projets d'arrêtés concernant la compensation écologique, participation à des réunions techniques relatives à la compensation écologique…) et de recherche de terrains éligibles à la compensation (recherche des opportunités foncières, réalisation du diagnostic d'éligibilité, la sécurisation foncière, l'élaboration du plan de gestion, la mise en œuvre du plan de gestion – travaux, entretien et suivi – et le reporting).

- Tangentielle Ouest
- Tram-Train T4 Clichy-sous-Bois – Montfermeil
- Tramway T9 Paris – Orly ville
- Tramway T10 Antony Clamart
- Transport en Commun en Site Propre Massy-Saclay
- Prolongement de la ligne de métro n°11

Montant : 508 k€

2013-2015 : Rivesaltes (66) Maître d'Ouvrage : Région Languedoc Roussillon

Au sein du périmètre de la ZNIEFF de type 1 « Camp militaire du Maréchal Joffre » à Rivesaltes, la Région Languedoc-Roussillon est maître d'ouvrage de deux projets d'aménagement : le Musée Mémorial du Camp Joffre et le Parc Régional d'Activités Economiques F. Arago. Sur le même territoire le Conseil Général des Pyrénées Orientales aménage une ZAC. Ces trois projets impactent à des degrés divers plusieurs espèces protégées qui justifient la mise en œuvre de mesures compensatoires. La Région Languedoc-Roussillon et le Conseil Général 66 ont décidé de mutualiser leurs actions de compensation dans un programme unique. En phase d'élaboration des dossiers réglementaires, la Région LR a ainsi confié à un groupement piloté par CDC Biodiversité la mission de mettre en œuvre un programme de compensation mutualisé portant sur la recherche de 160 ha d'espaces favorables aux espèces steppiques et landicoles méditerranéennes.
Montant : 270 k€

2009-2015 : Aménagement à 2x2 voies de la RN82 entre Neulise et Balbigny (42) Maître d'Ouvrage : DREAL Rhône-Alpes

Dans le cadre de son projet d'aménagement de la RN82, la DREAL Rhône-Alpes a confié à CDC Biodiversité une mission d'assistance à la mise en œuvre des mesures compensatoires en faveur de milieux humides (la compensation porte sur 8 ha et une durée de 30 ans). La prestation comprend la participation à la sécurisation du foncier, la réalisation des plans de gestion, la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation/restauration/création, la gestion et le reporting auprès des services de l'Etat.

Montant : 65 k€

2012-2013 : Aéroport Notre Dame des Landes (44) Maître d'Ouvrage : Aéroports du Grand Ouest (AGO – Groupe VINCI)

AGO est maitre d'ouvrage de la plate-forme aéroportuaire du nouvel aéroport du grand-Ouest Notre-Dame-des-Landes. À ce titre, il doit remédier aux conséquences dommageables de l'ouvrage sur l'environnement. Il a confié à CDC Biodiversité les missions suivantes :

- Vérification de la pertinence et de la faisabilité de mise en œuvre du programme de mesures compensatoires proposé par le bureau d'étude missionné par AGO pour l'élaboration des dossiers Loi sur l'eau et dérogation à la réglementation relative aux espèces protégées ;
- Mise en place d'un dialogue avec les acteurs locaux (profession agricole, associations, élus…) ;
- Estimation financière du programme de mise en œuvre des mesures compensatoires.

Montant : 44 k€

2012-2015 : Port la Nouvelle (11) Maître d'Ouvrage : Région Languedoc Roussillon

La Région Languedoc Roussillon est maître d'ouvrage d'un parc logistique portuaire à Port la Nouvelle. A ce titre, elle doit remédier aux conséquences dommageables de l'ouvrage sur l'environnement. En phase d'élaboration des dossiers réglementaires, elle a confié à CDC Biodiversité la mission de pilotage d'un programme de compensation portant sur la recherche de 300 ha d'espaces littoraux (sansouires, lagunes méditerranéennes et espaces dunaires) dans le secteur des Etangs de la Narbonnaise.

Montant : 88 k€

2012-2017 : Liaison électrique souterraine France Espagne Maître d'Ouvrage : INELFE

INELFE est maître d'ouvrage de la construction de la liaison électrique souterraine entre les postes de Baixas (France, 66) et de Santa Llogaia (Espagne). En phase de travaux de construction INELFE a confié au groupement CDC Biodiversité/CENLR/EcoMed la mise en œuvre des mesures écologiques visant à compenser les impacts de l'aménagement. Ces actions portent notamment sur la restauration et la gestion conservatoire d'une trentaine d'hectares sur une période de 25 ans.

Montant : 566 k€

2011-2012 : A63 (Section Salles, 33 -St-Geours-de-Maremne, 33) Maître d'Ouvrage : ATLANDES

L'Etat français a confié au groupement ATLANDES une concession portant sur l'autoroute A63 entre Salles (Gironde) et Saint-Geours-de-Maremne (Landes). Le contrat de concession, d'une durée de 40 ans, concerne la mise aux normes environnementales et autoroutières et l'élargissement à 2x3 voies de l'ancienne RN10 afin d'améliorer la sécurité et le service offert aux usagers.

ATLANDES a missionné CDC Biodiversité pour une assistance technique afin :

- d'accompagner la réalisation des dossiers de demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées (analyse de la pertinence et de la faisabilité des mesures compensatoires) jusqu'aux passages devant le CNPN ;
- d'identifier des sites potentiels pour la mise en œuvre des mesures compensatoires ;
- de réaliser un diagnostic d'éligibilité sur un site retenu.

Montant : 118 k€

2011-2014 : Aéroport Notre Dame des Landes (44) Maître d'Ouvrage : DREAL Pays-de-la-Loire

La DREAL Pays-de-la-Loire est maître d'ouvrage de la desserte routière qui donnera accès au nouvel aéroport du grand-Ouest Notre Dame des Landes. À ce titre, elle doit remédier aux conséquences

dommageables de l'ouvrage sur l'environnement. En phase d'élaboration des dossiers réglementaires, elle a confié à CDC Biodiversité les missions suivantes :

- Vérification de la pertinence et de la faisabilité de mise en œuvre du programme de mesures compensatoires proposé par les bureaux d'études missionnés par la DREAL pour l'élaboration des dossiers Loi sur l'eau et dérogation à la réglementation relatives aux espèces protégées ;
- Mise en place d'un dialogue avec les acteurs locaux (profession agricole, associations, élus…) ;
- La recherche de disponibilités foncières pour la mise en œuvre des mesures compensatoires.

2011 : LGV Sud-Europe Atlantique (Tours, 37 -Bordeaux, 33) Maître d'Ouvrage : LISEA

LISEA est le titulaire du contrat de concession de la LGV Sud-Europe Atlantique, entre Tours et Bordeaux, pour le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de l'ouvrage.

- LISEA a confié à CDC Biodiversité une mission d'analyse des volets relatifs aux mesures compensatoires des dossiers à caractère réglementaire ou contractuel établis pour le projet (dossiers loi sur l'eau, dossiers d'incidence Natura 2000 et arrêtés correspondants, contrats engageant LISEA...).
- Dans le cadre de l'obtention des autorisations de destruction d'espèces protégées et la mise en œuvre des mesures de réduction et de compensation des impacts, COSEA, le constructeur intervenant pour le compte de LISEA, a confié à CDC Biodiversité une mission d'accompagnement. Cette mission a consisté à analyser la pertinence et la faisabilité des mesures compensatoires présentées dans les dossiers de demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées.

Montant : 30 k€

2010-2012 : A63 (Section Ondres, 33 - Biriatou, 64) Maître d'Ouvrage : Autoroutes du Sud de la France

La société des Autoroutes du Sud de la France (ASF) a engagé un projet d'aménagement de l'autoroute A63 : élargissement à 2x3 voies entre Biriatou et Ondres (39 km), réalisation d'un échangeur à Saint-Pierre d'Irrube et augmentation de la capacité de la gare de péage de Saint-Jean-de-Luz Sud.

Dans ce cadre, ASF doit compenser l'impact résiduel de son projet sur des espèces protégées, dont le Vison d'Europe et la Loutre. Elle est ainsi tenue d'assurer la sécurisation, la restauration et la gestion conservatoire de 225 ha de milieux naturels constituant des aires de repos et des sites de reproduction favorables au Vison d'Europe et à la Loutre, jusqu'en 2032.

ASF a confié à CDC Biodiversité la recherche et la sécurisation de 225 ha pour la mise en œuvre des mesures compensatoires.

Montant : 200 k€

2010 : Center Parcs (38) Maître d'Ouvrage : Groupe Pierre & Vacances

Le groupe Pierre & Vacances a engagé un projet d'aménagement d'un Center Parc en Isère.

Le groupe Pierre & Vacances doit compenser l'impact résiduel de son projet sur des zones humides et des espèces protégées sur une surface de l'ordre de 200 ha.

Il a confié au groupement CDC Biodiversité – SAFER la réalisation d'une étude de faisabilité technique et foncière préalable à la mise en œuvre de la compensation.

Montant : 32 k€

2009-2011 : Autoroute A8 (Aires de Canaver, de Vidauban sud, de Pifforan et de Cambarette Nord, 83) Maître d'ouvrage : ESCOTA

Dans le cadre d'un projet d'extension de plusieurs aires de services de l'A8, CDC Biodiversité a pour mission d'assurer la mise en œuvre des mesures compensatoires vis à vis principalement de la tortue d'Hermann. L'opération porte sur l'acquisition/restauration/gestion ou le conventionnement de gestion sur près de 80 ha situés dans le massif de Maures en continuité géographique et écologique de ceux impactés et répondant aux principes de protection d'un territoire menacé, de complémentarité éventuelle avec une zone protégée existante ou de protection de zone de corridor biologique.

Montant : 100 k€

2009 : LGV Sud-Europe Atlantique (Tours, 37 -Bordeaux, 33) **Maître d'ouvrage : RFF**
En compensation de la traversée de 3 sites Natura 2000 désignés pour les oiseaux de plaine dont l'Outarde canepetière, et d'un quatrième site occupé par l'Outarde, RFF s'est engagé à acquérir 160 ha de terrains agricoles des plaines céréalières de Poitou-Charentes et à les gérer de façon favorable à cette espèce très menacée au niveau français et européen. CDC Biodiversité a réalisé et chiffré pour RFF un programme technique et méthodologique de mise en œuvre de ces engagements, destiné à les rendre effectifs le plus tôt possible, avant le choix du futur concessionnaire et avant la réalisation des impacts au moment de la construction.
Montant : 42 k€

2009 - 2014 : RN12 (Section Hauterive et Le Mele-sur-Sarthe, 61) **Maître d'ouvrage : DRE Basse-Normandie**
La DRE Basse-Normandie est maître d'ouvrage de la mise à deux fois deux voies de la RN12 entre Hauterive et Le Mele-sur-Sarthe. Ce projet, autorisé en 2004 par arrêté préfectoral, a donné lieu à une obligation de compenser une perte d'espaces naturels, via l'acquisition, puis la gestion de 150 ha de milieux humides. Lors d'une première étape de recherche foncière 60 ha seulement avaient été identifiés. Début 2009, la DRE Basse-Normandie a confié à CDC Biodiversité le pilotage de la recherche des 90 ha manquants, l'élaboration du plan de gestion pour les 150 ha, l'identification des moyens opérationnels et le pilotage des travaux pour permettre une gestion sur le long terme. Ce projet, qui a débuté pour CDC Biodiversité courant juin 2009, s'est vu atteindre ses objectifs en 18 mois. CDC Biodiversité fait intervenir et pilote notamment la SAFER Basse-Normandie et Maine Océan pour la recherche du foncier et des experts écologues pour le diagnostic écologique d'éligibilité des parcelles identifiées. Ces intervenants trouvent en CDC Biodiversité un interlocuteur capable d'assurer la coordination nécessaire au bon déroulement de l'opération et à l'atteinte des objectifs.
Montant : 226 k€

2009 à 2017 : Parcs éoliens (région Centre) **Maitres d'ouvrage : plusieurs opérateurs éoliens**
Les opérateurs de parcs éoliens sont soumis à des obligations de suivi avifaunistique et chiroptérologique. En région Centre, région cible d'un développement important de l'activité éolienne, les opérateurs éoliens ont choisi de mutualiser leurs efforts afin d'optimiser la réalisation et la portée de ces suivis : création d'un pot commun, recours à des protocoles méthodologiques unifiés, suivi ciblé sur des parcs représentant des situations diverses. CDC Biodiversité s'est vu confier la mission de pilotage technique et financier du suivi avifaunistique et chiroptérologique de ces parcs. Une des caractéristiques de ce projet est qu'il implique la coordination et le suivi technique de 4 associations de protection de la nature et 2 bureaux d'études, chargés de réaliser les actions de suivi, l'animation du comité pilotage du suivi et l'analyse et synthèse des résultats du programme.
Montant : 80 k€

2008 : Zone d'activité d'Ametzondo (Bayonne, St Pierre d'Irube et Mouguerre, 64) **Maître d'ouvrage : SMAZA**
Pour compenser les impacts de son projet, sur 9 ha d'habitats du Vison d'Europe et de la Loutre près de Bayonne dans les Pyrénées-Atlantiques, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Zone d'Amétzondo (SMAZA) a pour obligation de sécuriser, restaurer et gérer jusqu'en 2032, 27 ha de milieux humides correspondant à des aires de repos et de reproduction favorables au Vison d'Europe et à la Loutre.
Le SMAZA a confié à CDC Biodiversité la préparation de ce programme de mesures compensatoires, à savoir la recherche des terrains de compensation et l'assistance technique pour l'élaboration du plan de gestion.
Montant : 70 k€

Autres références

2015-2016 : Etude de faisabilité « compensation écologique » dans le cadre du projet RESCCUE en Polynésie Française. Groupement coordonné par l'Agence des Aires Marines Protégées. Commanditaire : Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Le projet RESCCUE est un projet de coopération régionale dans le Pacifique Sud pour la restauration des services écosystémiques et l'adaptation au changement climatique. Il vise notamment à développer des mécanismes de financement innovant pour assurer la mise en œuvre à long terme de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) dans les îles du Pacifique. En Polynésie, il opère sur deux sites pilotes (Baie d'Opunohu à Moorea et Mangareva / Gambier) et comporte plusieurs composantes (définition et mise en œuvre de la GIZC, évaluations économiques, mise en place d'instruments économiques et financiers…). Dans ce cadre, CDC Biodiversité, en étroite collaboration avec l'antenne locale de l'Agence des Aires Marines Protégées, mène une étude exploratoire sur la mise en place d'une politique « Eviter-Réduire-Compenser » en Polynésie.

2015-2016 : Etudes de faisabilité sur la mise en œuvre de mécanismes de financement innovant pour la préservation de la biodiversité marine et des récifs coralliens en Polynésie et en Martinique. Partenaires : Blue Finance - Forest Trends, IFRECOR. Commanditaire : Mission Economie de la Biodiversité de la Caisse des Dépôts

L'objectif des deux études de faisabilité est d'évaluer le potentiel de mécanismes de financement innovant (paiements pour services environnementaux, investissement avec impact…) mobilisant des fonds privés pour le financement de projets de conservation de la biodiversité marine (établissement d'aires marines gérées – AMG) sur deux sites pilotes (Commune de Sainte Luce en Martinique, archipel des Australes en Polynésie). Les travaux incluent pour chaque site des évaluations économiques de services écosystémiques (pêche, tourisme, service de protection côtière…), l'identification des bénéficiaires associés ainsi que la construction d'un business plan pour les AMG.

2014-2016 : Conduite d'une étude de faisabilité sur la mise en œuvre de Paiements pour Préservation des Services Ecosystémiques pour la protection de points de captage d'eau potable et la préservation de la biodiversité. Commanditaire : Agence de l'Eau Seine Normandie - Mission Economie de la Biodiversité de la Caisse des Dépôts

L'objectif de cette initiative menée en partenariat avec le bureau d'études Actéon et co-financée par l'AESN est d'évaluer la faisabilité technique, opérationnelle et juridique de construire et de mettre en œuvre de manière concertée à l'échelle de territoires pilotes une combinaison d'actions en matière d'accompagnement au changement de pratiques agricoles, de modification d'itinéraires forestiers et/ou de restauration de zones humides dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'eau. Ces actions, prenant la forme de paiements pour préservation des services écosystémiques (PPSE), viendraient s'articuler avec les mesures et politiques existantes (comme les mesures agro-environnementales) et contribueraient

également à l'amélioration de l'état écologique des milieux ainsi qu'à la restauration d'autres services écosystémiques.

2014 : Réalisation d'une étude de faisabilité sur la compensation des dommages aux écosystèmes et à la biodiversité en Afrique. Collaboration avec le GRET. Commanditaire : Fonds Français pour l'Environnement Mondial.

La reconnaissance internationale des standards du BBOP et les recommandations relatives au financement de projet par la Société Financière Internationale (PS6) tendent à faire de la compensation écologique des impacts résiduels des projets d'aménagement un instrument innovant pour la conservation de la biodiversité dans les pays émergents et en développement. L'étude vise à évaluer les fondements institutionnels, techniques et juridiques nécessaires au développement d'une stratégie « Eviter, Réduire, Compenser » dans 4 pays (Madagascar, Mozambique, Guinée, Ouganda), et à développer des projets pilotes volontaires de compensation écologique principalement dans le secteur minier et des hydrocarbures. Elle a également pour objectif la définition du montage institutionnel, du mode opératoire et du plan budgétaire et financier du projet.

2013 : Evaluation des potentialités écologiques d'anciens sites miniers en France. Maître d'ouvrage : Rio Tinto.

Le Groupe Rio Tinto s'est engagé dans un programme de défaisance d'un ensemble de sites industriels fermés (principalement des anciennes usines et anciennes mines), dont il est propriétaire en France.
Certains d'entre eux consistent en des espaces naturels de bonnes tailles. Ce sont essentiellement les anciennes mines exploitées en souterrain ou à ciel ouvert.
Le projet consiste à évaluer le potentiel écologique d'un certain nombre de sites miniers, arrivés en fin d'exploitation, puis à étudier des pistes permettant de réorienter ces sites vers des opérations favorables à la biodiversité (par exemple la mise en œuvre de mesures compensatoires sur le site permettant une plus-value écologique).
Montant : 70 k€

2013 : Réalisation d'une étude relative aux initiatives innovantes pour le financement de la biodiversité et l'identification de mécanismes à fort potentiel. Collaboration avec le GRET et le CIRAD. Commanditaire : Ministère français des Affaires Etrangères

La 11ème Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en 2012 a permis d'entériner le récent consensus sur le potentiel représenté par les mécanismes de financement innovant en matière de mobilisation de ressources additionnelles pour la biodiversité. L'engagement pris à Hyderabad de doubler les flux financiers internationaux d'ici 2015 et d'au moins maintenir l'effort jusqu'en 2020 implique, du côté français, mais aussi européen, de poursuivre le travail de conviction sur les financements innovants en faveur de la biodiversité en démontrant l'apport réel de ces instruments (périmètre, chiffrage, conditions de mise en œuvre). L'étude a pour objectif final de constituer une base solide de références permettant l'identification de mécanismes à fort potentiel, qui seront discutés au sein du secrétariat du Groupe pilote sur les financements innovants, et feront l'objet d'un travail de plaidoyer au sein des membres du Groupe pilote. Les travaux du Groupe pilote feront l'objet d'une communication auprès du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique dans le cadre de la prochaine COP à la CBD en 2014.

2012 : Recherche d'hydrocarbures en Guyane - Fonds SHELL pour le développement de la Guyane Maître d'Ouvrage : SHELL

Dans le cadre de ses recherches d'hydrocarbures au large des côtes de la Guyane, SHELL a mobilisé des fonds pour la mise en œuvre de mesures visant à accompagner le développement local et à financer des programmes de recherche.
SHELL a confié à CDC Biodiversité une mission de pilotage financier d'un fonds de 1,3 M€ destiné au développement (activité de la pêche, éducation, développement professionnel…).